

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2021-01

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'ordonnance en application de l'article 32 de la loi d'orientation des mobilités 2019/1428 du 24 Décembre 2019

En ayant délibéré lors de sa séance du 21 janvier 2021,

Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance susvisé.

Fait le 21 janvier 2021.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER